



FÊTE DE LA MUSIQUE 2025

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Lieu : Place Place Pierre Picollet - À partir de 15h30

Article 1 : Conditions de participation

La scène est ouverte aux artistes et groupes amateurs.

Tous les styles musicaux sont acceptés.

Les participants doivent être autonomes pour leurs instruments.

Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

Article 2 : Modalités d'inscription

Le dossier de candidature complet doit être envoyé avant le 27/04/2025.

La sélection sera réalisée par la municipalité en fonction des candidatures reçues.

Article 3 : Organisation du concert

Les horaires de passage seront communiqués après sélection.

Une alimentation électrique sera disponible, mais chaque groupe doit apporter ses instruments (hors sonorisation générale fournie – une fiche technique sera transmise)

Article 4 : Engagement des participants

Les artistes s'engagent à respecter les horaires et le règlement.

Les paroles des morceaux doivent être respectueuses et adaptées à un public familial.

Les artistes acceptent d'être filmés/photographiés pour la communication municipale.

Article 5 : Annulation et responsabilité

La municipalité se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure.

Chaque groupe est responsable de son matériel et de son comportement.